



SURVEILLANT·E DE NUIT

Niveau 3 - Certificat de qualification professionnelle Surveillant(e) de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

Nom du certificateur : CPNE-FP, NEXEM
Date d'enregistrement de la certification : 25 avril 2022
Date d'échéance de l'enregistrement : 25 avril 2027
Code RNCP N°36360

CHOISIR LE MÉTIER

Objectifs métier

Le.la surveillant.e de nuit est un.e professionnel.le intervenant dans le secteur social, médico-social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap..., sa mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Le.la surveillant.e de nuit exerce 4 grands types d'activités :

- Il.elle veille à la sécurité des personnes et des biens,
- Il.elle accompagne les personnes selon leur situation,
- Il.elle participe à l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement,
- Il.elle travaille dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire ou en habitat inclusif, et en gère les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur sa mission et sa propre santé.

Objectifs formation

La formation a pour objectifs d'acquérir les compétences suivantes :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Participer à l'accompagnement des personnes
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle
- Appliquer les spécificités du travail de nuit identifier les risques pour la santé du travail de nuit et les prévenir

Débouchés

Le.la surveillant.e de nuit exerce majoritairement son activité au sein d'établissements d'hébergements collectifs, mais aussi en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées.

Le nouveau CQP Surveillant(e) de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire permet de mieux reconnaître ces professionnels,

de favoriser les passerelles vers des diplômes du secteur et sécuriser leur parcours.

Suites de parcours

Cette certification permet d'envisager la suite d'un parcours de formation vers un diplôme d'Accompagnant Educatif et social (AES)

Equivalences

La certification professionnelle est accessible par la VAE

SE FORMER

Durée de la formation

La formation se déroule sur 12 mois.

La durée totale de la formation pour un parcours complet est de 245 heures, soit 35 jours de 7 heures. 3 jours consécutifs par mois.

Pour les parcours partiels, correspondant aux candidats à la certification par bloc de compétences, les durées sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Modalités de la formation

La formation est fondée sur l'alternance et la pédagogie active. Elle vise l'acquisition des compétences en organisme de formation comme en établissement (employeur ou stage)

La formation se répartit en 4 blocs de compétences. La certification professionnelle est délivrée lorsque les 4 blocs de compétences sont certifiés au cours de la formation.

Chaque bloc de compétence est certifié séparément et est acquis lorsque la note moyenne est au moins égale à 10/20

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction des diplômes des candidats.

International

Des fenêtres de mobilité sont organisées dans les parcours de formation pour vivre une expérience européenne ou internationale (ERASMUS +, ...)

Textes de référence (CPNE-FP du 11 mars 2020) :

- Référentiel professionnel
- Référentiel de compétences
- Référentiel de formation
- Référentiel de certification

Taux de réussite : 100%



Modalités pratiques

- Modalités de déroulement : présentiel et distanciel
- Méthodes mobilisées : cours, travaux, ateliers, mises en situation, plateforme MOODLE
- Modalités d'évaluation : cf. tableau des compétences ci-dessous
- Horaires de formation : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
- Effectifs maxi : 16 parcours complets + 2 parcours partiels
- Lieu de déroulement : Site Schlumberger – 4 rue Schlumberger – et Site Kennedy, 22 av Kennedy – 68200 Mulhouse.
- La formation peut être suivie et validée par bloc de compétences, indépendamment les uns des autres.
- Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Blocs de compétences	Volume horaire
BLOC 1 : Sécurité des personnes et des biens <ul style="list-style-type: none"> • Rôle fonction du surveillant(e) de nuit quant à la sécurité des biens et des personnes • Sécurité des personnes et des biens Modalité d'évaluation : 1/ Mise en situation reconstituée (outil digital / Vidéo ou fiche synthèse écrite) 2/SST 3/EPI	56h
BLOC 2 : Accompagnement des personnes <ul style="list-style-type: none"> • Rôle et fonction du surveillant(e) de nuit quant à l'accompagnement des personnes • Les problématiques des publics • Les fondements et les méthodes de l'accompagnement • Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort Modalité d'évaluation : 1/ Ecrit synthétique de 3 à 5 pages relatant une situation d'accompagnement vécue 2/ Présentation orale de 15 à 20 min	77h
BLOC 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre institutionnel de la fonction • Le travail en équipe pluri-professionnelle Modalité d'évaluation : 1/ Fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat(e) 2/ Dossier de preuves professionnelles	49h
BLOC 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement, social, médico-social et sanitaire <ul style="list-style-type: none"> • Spécificités de l'exercice professionnel de nuit • Santé du professionnel(le) de nuit Modalité d'évaluation : 1/ Etude de cas tirée au sort par le.la candidat(e)	28h

Module d'Accompagnement méthodologique

21 heures (pour tous) ou 35 heures si parcours renforcé
(en fonction des besoins repérés lors de l'entretien de positionnement)

ENTRER EN FORMATION

Admission

L'entrée en formation est conditionnée par une sélection des candidatures à partir d'un dossier de candidature et d'un entretien de positionnement composé :

- D'un test écrit en français
- D'un teste en bureautique-informatique
- D'un entretien avec un formateur.

Cette étape conditionne l'entrée en formation et permet d'individualiser le parcours au plus près des besoins des candidats.

Conditions d'Accès et pré requis

Le CQP en secteur social et médico-social et sanitaire s'adresse aux salariés des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux : soit qui exercent les activités du référentiel ou qui les ont exercées ; soit les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion (à condition d'avoir réalisé une période de découverte du métier ou une expérience professionnelle de 10 jours (70h) minimum.

Clôture des inscriptions : 26 juin 2026

Entretiens de positionnement : mai-septembre 2026

Rentrée : Mercredi 18 novembre 2026

Financement

Selon la situation (prise en charge Employeur, France Travail, OPCO, CPF, personnel)

Coût de la formation :

Entretien de positionnement : 150 € TCC

Formation : parcours complet renforcé (245 heures) : 3307,50€

PRENDRE CONTACT

Responsables de formation : Véronique LEMASSON

Assistante de formation : Sabrina TEDJIZA

03.89.60.67.85 / s.tedjiza@praxis.alsace

Pour tout savoir sur la formation :
rendez-vous sur www.praxis.alsace





**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

SURVEILLANT·E DE NUIT

Niveau 3 - Certificat de qualification professionnelle Surveillant(e) de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

Nom du certificateur : CPNE-FP, NEXEM
Date d'enregistrement de la certification : 25 avril 2022
Date d'échéance de l'enregistrement : 25 avril 2027
Code RNCP N°36360